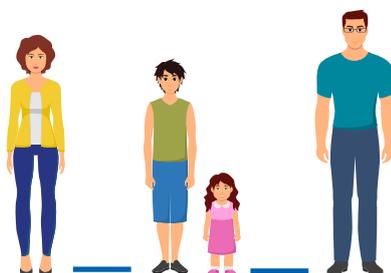


VICTIMES INFRACTIONS



**LA CAF
EST À VOS
CÔTÉS**



POURQUOI ?

L'ADAVEM (Association d'aide aux victimes) et l'ISCG (Intervention sociale en commissariat et gendarmerie) ont pour mission d'accompagner toutes les personnes victimes d'une infraction civile ou pénale.

POUR QUI ?

- > L'ADAVEM s'adresse aux personnes qui s'estiment victimes d'une atteinte à la personne, d'une atteinte aux biens, d'un accident de la circulation, d'un acte terroriste, d'une catastrophe naturelle...
- > L'ISCG est amené à recevoir toutes personnes majeures, mineures, victimes ou mises en cause, concernées par une affaire relevant du champ pénal ou non, présentant un volet social dont les services de Police ou Gendarmerie ont été saisis. Ce service est assuré par quatre travailleurs sociaux sur le département.

COMMENT ÇA SE PASSE ?

Si vous êtes concernés, prenez contact avec l'**ADAVEM**. Des professionnels formés sont là pour vous accueillir et vous écouter, vous informer sur vos droits, vous accompagner psychologiquement si nécessaire, vous soutenir et vous orienter dans vos démarches.

L'**ISCG** met en place un accompagnement au cours duquel, elle :

- évalue la nature des besoins sociaux qui se révèlent à l'occasion de toute intervention des forces de l'Ordre
- évalue le besoin des victimes dans la mise en œuvre de mesures de protection
- réalise l'intervention de proximité, dans l'urgence si nécessaire : actes éducatifs ou de médiation sociale, assistance technique, action de soutien, d'information et d'orientation
- facilite l'accès de la personne aux services sociaux, aux associations spécialisées, et tout service de droit commun concernés

La médiation et le soutien se font en adhésion avec la personne sans aucune coercition.

Ce service est saisi par la Police ou la Gendarmerie mais il peut également être saisi par des services externes (département, hôpital...), les tribunaux et en interne par l'ADAVEM.

EST-CE QUE JE DOIS PAYER ?

C'est gratuit et confidentiel.

OÙ SE RENSEIGNER ?

ADAVEM du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et 14h à 17h00

05 58 06 02 02

Courriel : contact@adavemjp40.fr

Site : adavem40.fr

Deux antennes

15 avenue Henri Farbos - 40000 MONT-DE-MARSAN

6 rue des Prairies - 40100 DAX

